



MESURES DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

LES MARCHÉS

Le Collège Communal, a pris les décisions suivantes concernant les marchés hebdomadaires :

Les marchés de Leval et de Ressaix peuvent reprendre dès cette semaine, seuls les commerçants habituels peuvent s'y présenter.

Le marché de Binche peut reprendre dès cette semaine, seuls les commerçants alimentaires habituels peuvent s'y présenter

Toutes les dispositions en matière de sécurité sanitaires doivent évidemment être respectées, parmi celles-ci :

- ➔ Le port du masque obligatoire pour les commerçants
- ➔ Le port du masque hautement recommandé pour les clients
- ➔ Le respect de la distanciation physique
- ➔ Les commerçants doivent mettre à disposition des clients du gel pour l'hygiène des mains
- ➔ Les nourritures et les boissons ne peuvent pas être consommées dans le marché
- ➔ Aucune nourriture ou boisson n'est proposée sous forme de dégustation aux clients
- ➔ Les courses sont effectuées seul. Une exception est faite pour un adulte qui accompagne les mineurs vivant sous le même toit ou une personne ayant besoin d'une assistance
- ➔ Les courses sont effectuées pour une période ne dépassant pas le temps nécessaire et habituel
- ➔ Les clients s'engagent à respecter le plan de circulation à sens unique élaboré par les services communaux, avec des entrées et des sorties distinctes

SOYONS SOLIDAIRES
RESTONS À LA MAISON

